



AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 2023-719

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, que :

Lors de la séance du conseil municipal du 19 décembre 2023 a été adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT N° 2023-719 SUR LES TAUX DE TAXES, COMPENSATIONS ET DIVERS TARIFS POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2024

L'objet de ce règlement est de fixer les taux de taxes, compensations et divers tarifs pour l'année 2024.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et est disponible sur le site internet de la Ville ou sur demande à l'adresse courriel greffe@vsad.ca.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Ce 21 décembre 2023

La greffière,
Me Marie-Josée Couture
www.vsad.ca